



**CONSEIL DE QUARTIER
DE LAIRET**

RAPPORT ANNUEL 2017

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



Table des matières

1. Une participation en croissance	4
2. Résolutions du conseil de quartier	4
3. Sécurité et marchabilité	5
3.1. Corridors scolaires	5
3.2. Espace mixte du Patro Roc-Amadour	6
3.3. Axe cyclable est-ouest	7
3.4. Réduction des accidents sur la 18e Rue	8
4. Autoroute Laurentienne	9
5. Vie de quartier	10
5.1. Parc-école Ste-Odile	11
5.2. Lairet en fleurs!	11
5.3. Ruelles vertes	11
5.4. Fête de quartier	11
5.5. Rendez-vous Limoilou	12
5.6. Parc canin	12
6. Comités externes	12
6.1. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec	12
6.2. Comité de vigilance des activités portuaires	13
6.3. Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHUL)	14
6.4. Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air	15
6.5. Comité sur la participation citoyenne et le financement des conseils de quartier	15
6.6. Table de concertation vélo des conseils de quartier	15
7. Communications	16
7.1. Page Facebook	16
7.2. Groupe Facebook « Lairet, notre quartier de Limoilou »	16
8. Fonctionnement	17
8.1. Plan directeur de quartier	17
8.2. Politique de participation publique et budget attribué au pouvoir d'initiative	17
8.3. Plan d'action triennal 2014-2017	18
9. États financiers	18
ANNEXE I	19
ANNEXE II	21
ANNEXE III	23



Mot du président

Encore cette année, la mise en place de corridors scolaires, la sécurisation des intersections dangereuses, l'amélioration du réseau de transport en commun et le développement du réseau cyclable ont été au cœur des actions du conseil de quartier.

Au total, nous avons adopté quatre-vingts résolutions et adressé une vingtaine de demandes à la Ville de Québec. Chaque fois, nous avons pu compter sur le soutien de nos conseillères municipales, Suzanne Verreault et Geneviève Hamelin. Grâce à elles, la plupart de nos demandes ont mené à des interventions concrètes sur le terrain.

À proximité des écoles, des brigadiers scolaires ont été ajoutés et des radars pédagogiques ont été déployés. Des panneaux « LENTEMENT ENFANTS » ont également été installés dans plusieurs rues du quartier.

En ce qui a trait au transport en commun, nous avons demandé et obtenu le maintien du parcours 3 sur la rue de la Concorde, où habitent un grand nombre personnes prenant l'autobus soir et matin.

Pour rendre les déplacements à vélo plus sécuritaires, nous avons également proposé la création d'une bande cyclable est-ouest sur la 22e Rue. Le projet, qui figure désormais dans la Vision des déplacements à vélo, sera réalisé ce printemps. Parallèlement, nous avons poursuivi la conception d'un projet de « rue partagée » pour accroître la perméabilité du secteur du Patro Roc-Amadour.

Évidemment, l'élargissement de l'autoroute Laurentienne a continué d'occuper les discussions du conseil de quartier en 2017. Comme l'année précédente, le conseil de quartier s'est prononcé en faveur de sa transformation en boulevard urbain, une position qui trouve désormais écho dans la vision de la Ville de Québec.

À cela s'ajoute les activités organisées par le conseil de quartier, dont l'aménagement d'une première ruelle verte, la deuxième édition du concours *Lairet en fleurs!*, et la troisième édition de la fête de quartier.

En terminant, je ne saurais trop insister sur la contribution des membres du conseil d'administration qui, encore cette année, ont consacré des centaines d'heures au conseil de quartier et à ses nombreux comités. Sans leur dévouement, aucune de ces réalisations n'aurait été possible.

Yan Turgeon
Président

Conseil d'administration

- Yan Turgeon, président
- Lyne L'Africain, vice-présidente
- Jacques Latulippe, trésorier
- Vincent Beaudette, administrateur
- Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet*
- Anouar Kalboussi, administrateur
- Marie-Ève Paquet, administratrice
- Louis Philibert-Morrisette, administrateur
- Jean-François Vallée, administrateur
- Lysiane van der Knaap, administratrice
- Suzanne Verreault, conseillère municipale du district de Limoilou*
- Stéphanie Vincent, administratrice

* *Membres du conseil municipal sans droit de vote.*

Ont également siégé sur le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet, au cours de l'année 2017, Claudette Arsenault, Jean-Marc Chatel, Christiane Gamache, Stéphanie Gendron, Alice Lévesque, Alexandre Saint-Laurent, Marianne St-Pierre.

Comités du conseil de quartier

- *Comité 1^{re} Avenue* : Christiane Gamache, Alice Lévesque, Marianne St-Pierre, Yan Turgeon, Jean-François Vallée
- *Comité des déplacements actifs et sécuritaires* : Lyne L'Africain, Yan Turgeon
- *Comité espace mixte du Patro Roc-Amadour* : Jacques Latulippe, Yan Turgeon
- *Comité Place des Chênes* : Christiane Gamache, Marianne St-Pierre
- *Comité sur la participation citoyenne et le financement* : Vincent Beaudette, Jean-Marc Chatel, Yan Turgeon, Lysiane van der Knaap
- *Communication* : Stéphanie Gendron, Alexandre Saint-Laurent, Marianne St-Pierre, Yan Turgeon, Stéphanie Vincent

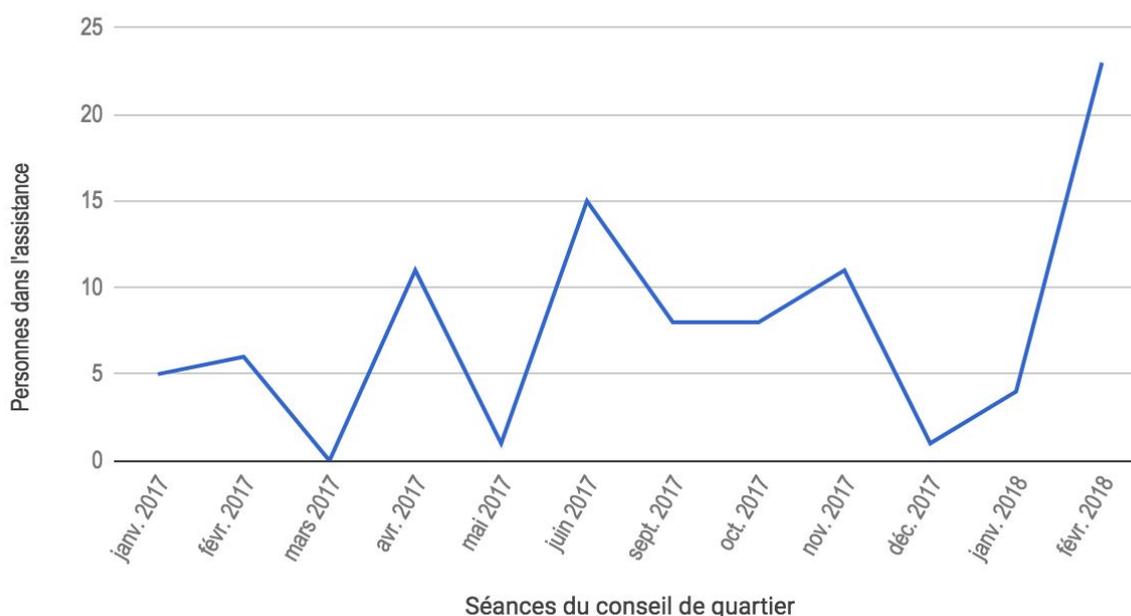
Comités externes

- *Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec* : Vincent Beaudette
- *Comité de vigilance des activités portuaires* : Jean-François Vallée
- *Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier* : Christiane Gamache, Yan Turgeon
- *Comité-conseil « Limoilou, mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air* : Christiane Gamache
- *Découvrir mon Limoilou* : Stéphanie Gendron, Marianne St-Pierre
- *Quartier du Monde* : Marie-Ève Paquet, Yan Turgeon
- *Rendez-vous Limoilou* : Christiane Gamache, Yan Turgeon
- *Table de concertation vélo des conseils de quartier* : Yan Turgeon

1. Une participation en croissance

Sous sa nouvelle présidence, le conseil de quartier de Lairet a amorcé une démarche en vue d'accroître la participation citoyenne en invitant des acteurs du quartier à faire des présentations en amont des discussions plus formelles, en simplifiant l'ordre du jour et en se collant davantage aux enjeux d'actualité. Cela a permis de doubler l'assistance moyenne aux assemblées ordinaires du conseil de quartier. Celle-ci demeure néanmoins tributaire des sujets à l'ordre du jour.

FIGURE 1: Participation du public aux séances du conseil de quartier



Le conseil de quartier de Lairet se félicite d'ailleurs de pouvoir compter sur la présence et l'assiduité des élues. Les conseillères municipales des districts de Maizerets-Lairet et de Limoilou, Geneviève Hamelin et Suzanne Verreault, ont pris part à la grande majorité des séances du conseil de quartier.

2. Résolutions du conseil de quartier

En 2017, le conseil de quartier de Lairet a adopté quatre-vingts résolutions dont la quasi-totalité a été adoptée à l'unanimité. Une seule résolution a fait l'objet d'un vote. Bien que la plupart portent sur le fonctionnement du conseil de quartier, vingt d'entre elles concernent des demandes adressées à la municipalité et à l'arrondissement.

Dans plus de la moitié des cas, les demandes du conseil de quartier ont été satisfaites (60%) ou partiellement satisfaites (10%). Dans 20% des cas, il est trop tôt pour déterminer quelles suites seront données, puisqu'elles sont toujours en cours d'analyse ou qu'elles portent sur des projets qui ne seront pas réalisés avant plusieurs années. C'est le cas du réaménagement de l'autoroute Laurentienne. Seulement 10% des demandes formulées par le conseil de quartier n'ont pas donné lieu à des actions concrètes de la part de la municipalité ou de l'arrondissement.

TABLEAU 1: Distribution des résolutions et satisfaction des demandes

	Résolutions	Pourcentage
Fonctionnement	60	75%
Demandes	20	25%
• Satisfaites	12	60%
• Partiellement	2	10%
• En cours	4	20%
• Pas satisfaites	2	10%

La liste consolidée des principales résolutions adoptées en 2017 est fournie en annexe.

3. Sécurité et marchabilité

Le conseil de quartier a mis de l'avant plusieurs projets en vue de favoriser les déplacements à pied et à vélo. Ces actions se sont concentrées autour de trois grands projets : (1) l'aménagement d'un « espace mixte » pour faciliter les déplacements à pied et à vélo sur le site du Patro Roc-Amadour; (2) la création d'un axe cyclable est-ouest sur la 22e Rue; et (3) la mise en place de corridors scolaires autour des trois écoles primaires du quartier. Enfin, le conseil de quartier a émis une série de recommandations en vue de réduire la vitesse et le nombre d'accidents sur la 18e Rue.

3.1. Corridors scolaires

Le conseil de quartier travaille depuis plusieurs années à l'établissement de cheminement scolaire sécuritaire pour favoriser les déplacements à pied et à vélo des écoliers et écolières vers les trois écoles du quartier. Cette année, le comité des déplacements actifs et sécuritaires (CDAS), qui pilote le projet, a accéléré le pas en vue de la mise en place de corridors scolaires balisés.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre par la Ville de Québec pour sécuriser les cheminements scolaires:

- l'ajout de brigadiers au coin de la 4e Avenue/22e Rue et aux coins de la 18e Rue/Bergemont;
- l'installation de butoirs en caoutchouc le long de la piste cyclable de la 8e Avenue, aux intersections de la 18e Rue et de la 22e Rue;
- des activités de sensibilisation autour des écoles, dont l'installation d'un radar pédagogique et une présence policière accrue.

Par ailleurs, la Ville de Québec a réaménagé l'intersection des rues Duval et des Chênes Ouest, souvent qualifiée de dangereuse, à quelques pas de l'école Ste-Odile. Ce projet majeur comptait parmi les priorités du CDAS.

Une nouvelle étape sera franchie au printemps 2018 avec le marquage des cheminements scolaires : 900 petits pas doivent être peints sur le trottoir pour indiquer aux élèves le chemin

le plus sécuritaire pour se rendre à l'école. L'administration évalue également divers scénarios de signalisation à l'intention des automobilistes.

Ajoutons que les trois écoles primaires du quartier ont tenu plusieurs activités sur la sécurité routière, dont des cliniques vélos et des marches hivernales.

3.2. Espace mixte du Patro Roc-Amadour

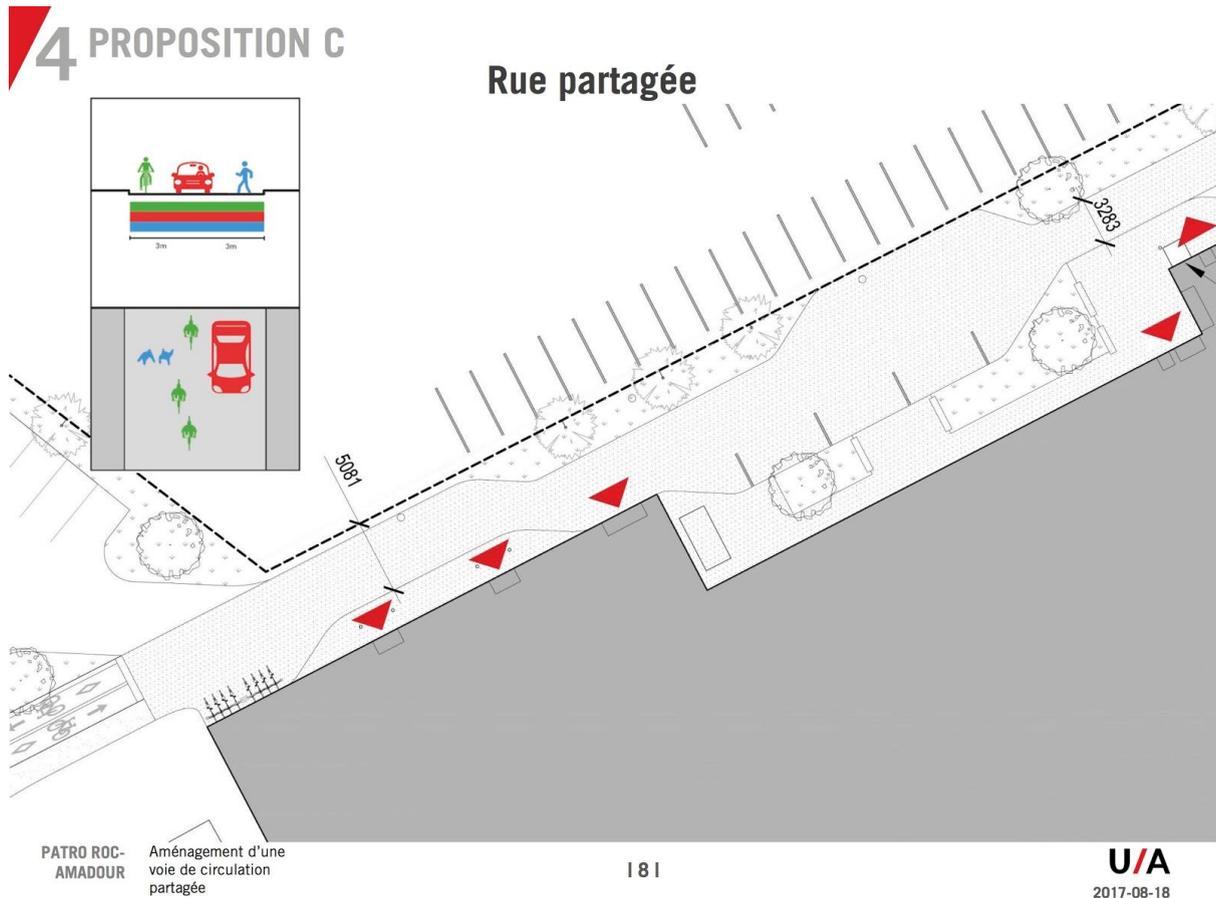
Le quadrilatère formé par le Patro Roc-Amadour, la laiterie Natrel et l'épicerie Provigo représente un obstacle important au transport actif dans le quartier, particulièrement pour les résidents et résidentes du secteur Ste-Odile.

Dans le but de décloisonner le secteur, le conseil de quartier de Lairet a amorcé des discussions avec la direction du centre communautaire en vue d'accroître la perméabilité du site et de faciliter les déplacements à pied et à vélo dans la ruelle privée bordant l'entrée de la piscine.

Suite à des échanges fructueux, un groupe de travail composé de personnes représentant le conseil de quartier, le Patro Roc-Amadour, la Ville de Québec et des partenaires du milieu a été mis sur pied pour passer de l'idéation à la conception. Au printemps, le conseil de quartier de Lairet a mandaté une firme externe pour revoir le pourtour du Patro Roc-Amadour et réfléchir à des solutions d'aménagement permettant de faciliter la circulation, à pied et à vélo, entre la 1^{re} Avenue et l'avenue du Colisée.



De cette réflexion est né le projet d'espace mixte dont les esquisses ont été dévoilées en octobre. Cette rue partagée serait accessible à pied, à vélo et en voiture, mais serait transformée en un lieu convivial pour inciter les automobilistes à ralentir. À cette fin, quelques cases de stationnement seraient converties, ce qui libérerait de l'espace pour des bandes de plantations et un débarcadère. Cependant, aucune case ne serait perdue puisque la reconfiguration du site permettrait d'en ajouter ailleurs.



Sa réalisation est maintenant entre les mains de la municipalité qui compte en profiter pour réaménager le cul-de-sac de la rue Soumande, où circulent les camions de la laiterie Natrel, afin de rehausser la sécurité des piétons et des cyclistes. Les travaux pourraient avoir lieu dès 2019.

3.3. Axe cyclable est-ouest

Encore cette année, le conseil de quartier de Lairet a adopté plusieurs résolutions en vue de compléter le réseau cyclable dans le quartier et, plus spécifiquement, de créer un lieu cyclable est-ouest, convivial et sécuritaire, entre le campus du nouveau complexe hospitalier de l'Enfant-Jésus et le futur marché public, dans le secteur de l'amphithéâtre. Pour ce faire, le conseil de quartier a adopté les résolutions 17-07-42 et 17-10-53.

La première résolution invite la direction du CHU et la Société québécoise des infrastructures (SQI) à aménager une piste cyclable à travers le nouveau complexe hospitalier, dans l'axe de la 22e Rue et de la rue Desroches. La résolution a été accueillie favorablement par la direction de l'établissement qui envisage l'aménagement d'une voie cyclable au nord du complexe.

La seconde résolution propose la requalification de la chaussée désignée de la 22e Rue et du boulevard des Alliés en bande cyclable. Cette résolution, qui fait écho aux demandes formulées par les parents de la 22e Rue et le comité sur les déplacements actifs et sécuritaires (CDAS), a été accueillie favorablement par la Ville de Québec qui a inclus le

projet dans sa Vision des déplacements à vélo. Le concept a été présenté aux résidents et résidentes du secteur en mars 2018 (invitation ci-dessous).



RÉSEAU CYCLABLE

INVITATION
AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE CYCLABLE SUR LA 22^e RUE ET LE BOULEVARD DES ALLIÉS

La Ville de Québec vous invite à une soirée d'information portant sur l'aménagement d'une bande cyclable sur la 22^e Rue (entre la 8^e Avenue et le boulevard des Alliés). Prenez note qu'il y aura le même soir la présentation sur l'aménagement d'une bande cyclable sur la 3^e Avenue/ boulevard Benoît-XV (entre la 12^e Rue et la 24^e Rue).

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Jeudi 15 mars, à 19 h

Centre communautaire Jean-Guy Drolet

16, rue Royal-Roussillon



Lieu accessible pour les personnes à mobilité réduite



Lieu desservi par le parcours 801



Stationnement dans les rues avoisinantes

Bienvenue à toutes et à tous!




INVITATION
AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE CYCLABLE SUR LA 22^e RUE ET LE BOULEVARD DES ALLIÉS

Les aménagements proposés impliquent de retirer le stationnement sur la 22^e Rue, entre le boulevard des Alliés et la 8^e Avenue et sur le boulevard des Alliés, entre la 1^{re} Avenue et la 22^e Rue du 1^{er} mai au 31 octobre.

Ce projet permettra de développer un lien cyclable acceptable pour les résidents et attrayant pour les cyclistes, en plus d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo et le partage de la route entre les différents usagers.

Des représentants de la Ville de Québec seront présents pour vous informer et répondre à vos questions dès 18 h 30.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans la Vision des déplacements à vélo adoptée en mai 2016. Rappelons que la Ville de Québec désire se doter d'un réseau cyclable sécuritaire et utilitaire, continu et accessible à tous.

ville.quebec.qc.ca/velo

Renseignements :

Anne Pelletier

Conseillère en consultations publiques

Téléphone : 418 641-6411, poste 3114

Courriel : anne.pelletier@ville.quebec.qc.ca



3.4. Réduction des accidents sur la 18e Rue

La fréquence des accidents ayant lieu sur la 18e Rue préoccupe depuis longtemps les résidents et résidentes du quartier. Afin d'identifier des pistes de solution, le conseil de quartier a réalisé une analyse approfondie des accidents survenus entre 2011 et 2016 dans l'axe 18e Rue/Eugène-Lamontagne. Cette analyse a permis d'identifier les intersections les plus accidentogènes. Dans Lairet, il s'agit de l'intersection 18e Rue/4e Avenue (111

véhicules impliqués dans une collision), de l'intersection 18e Rue/8e Avenue (60 véhicules impliqués), de l'intersection 18e Rue/1re Avenue (48 véhicules impliqués), et de l'intersection 18e Rue/Benoît-XV (22 véhicules impliqués).

À la lumière de cette analyse, le conseil de quartier a émis les huit recommandations suivantes en vue de réduire la vitesse et le nombre d'accidents :

1. réduire le nombre de voies accessibles aux automobiles en réservant les voies de droites au transport en commun;
2. ajouter des flèches au sol pour indiquer les voies servant à aller tout droit ou pour virer à gauche (voie centrale), et les voies où le virage à droite est autorisé aux intersections de la 18e Rue/4e Avenue et de la 18e Rue/8e Avenue;
3. synchroniser les feux de circulation entre 40 et 50 km/h, en tenant compte de la vitesse du transport en commun;
4. réduire la largeur de la 18e Rue et des voies de circulation;
5. rehausser la visibilité des passages pour piétons en peignant des blocs blancs plutôt que de lignes blanches continues aux intersections 18e Rue/4e Avenue et 18e Rue/Benoît-XV;
6. élargir le champ de vision des automobilistes au coin 18e Rue/8e Avenue en abaissant les talus situés de chaque côté;
7. aménager un carrefour giratoire à l'intersection 18e Rue/3e Avenue de façon à marquer l'entrée du quartier et ralentir la vitesse des automobiles tout en augmentant le débit automobile;
8. prolonger la durée du passage pour piétons au coin de la 18e Rue/8e Avenue.

Le conseil de quartier encourage par ailleurs la Ville de Québec à prioriser le réaménagement de la 18e Rue dans son programme de rue conviviale et propose la mise sur pied d'un comité de travail à cette fin.

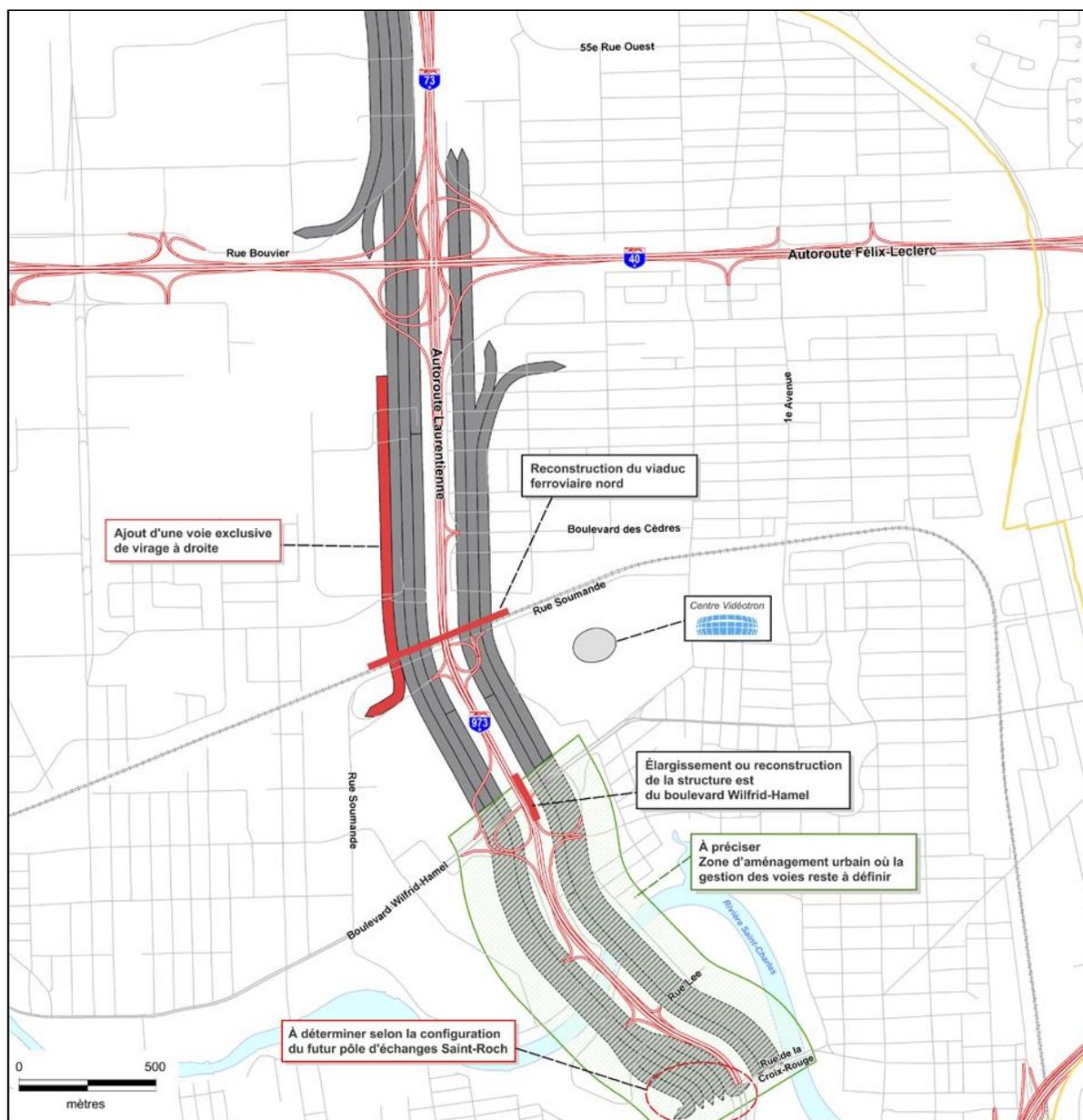
4. Autoroute Laurentienne

L'élargissement de l'autoroute Laurentienne a continué d'occuper les discussions du conseil de quartier en 2017. Comme l'année précédente, le conseil de quartier s'est positionné en faveur de sa transformation en boulevard urbain. Cette demande a été entendue par l'administration municipale qui est retournée à la table à dessin. En septembre, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Québec ont dévoilé un nouveau projet comprenant :

- la transformation de l'autoroute en boulevard urbain, entre le Wilfrid-Hamel et le centre-ville;
- l'élargissement de 2 à 4 voies à la hauteur de Ste-Odile, entre Félix-Leclerc et Soumande;
- une consultation sur la fermeture éventuelle de la sortie des Cèdres et l'aménagement d'un mur acoustique.

Cette annonce répond à plusieurs préoccupations du conseil de quartier. Il reste toutefois beaucoup à faire pour assurer l'acceptabilité sociale du projet, puisque le projet de boulevard urbain s'arrête au boulevard Wilfrid-Hamel et que le concept comprend une voie de plus à la hauteur de Ste-Odile.

Comme nous n'avons toujours pas statué sur l'opportunité de fermer la sortie de la rue des Cèdres ou de construire un mur antibruit, le conseil de quartier regarde en avant pour l'organisation d'une consultation publique où pourront s'exprimer les résidents et résidentes de Ste-Odile.



5. Vie de quartier

5.1. Parc-école Ste-Odile



À l'invitation de la Ville de Québec, le conseil de quartier de Lairet a affecté 100 000 \$ du budget résiduel de son Plan de directeur du quartier au réaménagement du parc-école Ste-Odile. Les nouveaux modules de jeux ont été installés en septembre, juste à temps pour la rentrée scolaire, à la grande joie des enfants du quartier.

5.2. Lairet en fleurs!

Cet été encore, des résidents et résidentes de Lairet ont contribué à l'embellissement de notre quartier en végétalisant leur terrain ou leur balcon. Pour souligner leur travail, le conseil de quartier a organisé une seconde édition du concours *Lairt en fleurs!* sur la thématique des jardins de style anglais. Cinq résidents et résidentes ont été récompensés pour leur jardin de façade ou leur balcon fleuri. Des certificats et des prix ont été remis lors de la séance du conseil de quartier de novembre.

5.3. Ruelles vertes

Un premier projet de ruelles vertes, soutenu par Nature Québec dans le cadre de *À vos ruelles vertes*, a vu le jour dans Lairt en 2017. Le conseil de quartier a résolu d'appuyer le projet de la ruelle verte entre les avenues d'Assise et de la Normandie. Des membres du conseil de quartier étaient d'ailleurs présents lors de la première corvée de nettoyage, l'automne dernier. La revitalisation se poursuivra au printemps 2018. Les résultats escomptés sont le verdissement de la ruelle et son appropriation par les résidents et résidentes, l'augmentation de la sécurité et de la convivialité du milieu, ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance. Il n'est pas exclu que d'autres personnes résidant dans le quartier prennent en charge leur ruelle au cours des prochaines années.

puisque le projet *À vos ruelles vertes* de Nature Québec a été reconduit et que la Ville offre aussi son soutien pour certains travaux de revitalisation.

5.4. Fête de quartier

Pour une troisième année consécutive, le conseil de quartier a organisé une fête familiale au parc Marchand. L'événement visait, entre autres, à développer un sentiment d'appartenance au quartier de Lairet, à réduire les barrières entre ses habitants, et à favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Les participants ont pu assister à plusieurs spectacles : chants des enfants des écoles du quartier, percussions de MondooKarnaval, atelier de Zumba, et prestations de magicien et de clowns. Plusieurs organismes ont pris part à l'animation du site : 1,2,3 Go Limoilou !, la Bibliothèque St-Albert, le cercle des fermières de Ste-Odile, le P'tit marché solidaire, la Joujouthèque, le Patro Roc-Amadour, sans oublier la participation du vélo smoothies, des scouts et du café Les Caprices d'Alice. Une tour d'escalades était également accessible au public. La journée s'est terminée par le souper hot-dog des Œuvres Jean Lafrance.

5.5. Rendez-vous Limoilou

Le conseil de quartier de Lairet a pris part à l'organisation du Rendez-vous Limoilou 2017 qui a rassemblé 150 acteurs du milieu communautaire et citoyens engagés au Patro Roc-Amadour le 21 novembre 2017. Le conseil de quartier en a profité pour présenter ses réalisations et ses priorités pour l'année à venir.

5.6. Parc canin

En janvier 2017, le conseil de quartier a adopté une résolution encourageant la Ville de Québec à augmenter son offre de parcs canins. Le conseil d'administration constate qu'un grand nombre de propriétaires de chiens n'ont pas accès à une cour privée et laissent courir leur chien sans laisse dans les parcs. Actuellement, la Ville de Québec ne compte que deux parcs canins : celui de la Pointe-aux-Lièvres, dans St-Roch, et celui de la Pente-Douce, dans Montcalm. C'est très peu comparativement à d'autres villes de la province comme Montréal (42 parcs), Laval (6), Longueuil (4), Trois-Rivières (3) ou Gatineau (8). Notons qu'il s'agit d'une des rares propositions du conseil de quartier à laquelle la Ville n'a pas répondu positivement.

6. Comités externes

6.1. Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

Le conseil de quartier de Lairet siège à titre de membre votant au comité de vigilance de l'incinérateur (CVI). Le mois de janvier de l'année 2017 marque l'entrée en vigueur du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la communauté urbaine de Québec. Le rôle du CVI dans le processus de mise en œuvre et de suivi est de faire partie prenante des étapes de validation. Le budget et le mandat ont été élargis pour réaliser ces tâches.

En mars 2017, le CVI a organisé une rencontre publique afin de présenter ses activités à la population. La rencontre publique portait sur l'ensemble des activités des deux années précédentes (2015-2016), incluant le fonctionnement de l'incinérateur, le suivi environnemental et les travaux d'amélioration réalisés depuis 2012; la présentation du mémoire du CVI lors des consultations sur le PMGMR; la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec; et l'état d'avancement du Centre de biométhanisation. Le compte-rendu de cette rencontre est disponible sur le site du CVI à l'adresse incinerateur.qc.ca.

L'agglomération de Québec a également organisé un atelier de priorisation des actions à prendre pour mettre en oeuvre le PMGMR. Dans le cadre de son mandat élargi, le CVI a émis des recommandations sur les objectifs de l'atelier. L'atelier, qui a eu lieu le 14 septembre, a réuni trente participants pour une journée complète. Les résultats ont ensuite été présentés au CVI. Le dépôt du plan de mise en oeuvre était prévu pour décembre 2017.

Le CVI a également lancé un appel de candidatures pour de nouveaux membres. L'organisme Craque-Bitume et deux membres de conseils de quartier, Chutes-Montmorency et Loretteville, siègent désormais sur le CVI.

Les rencontres mensuelles ont permis de traiter plusieurs sujets dont :

- la campagne de sensibilisation tesresidusdangereux.com sur les résidus domestiques dangereux;
- la participation du CVI au processus d'évaluation de la vente de vapeur de l'incinérateur à l'Hôpital Enfant-Jésus;
- et les dépassements observés lors des campagnes d'échantillonnage de juin (dépassement de monoxyde de carbone) et septembre 2017 (dépassement de monoxyde de carbone, de mercure, d'acide chlorhydrique et de dioxines et de furanes).

La restauration des installations d'incinération se poursuit, malgré de nombreux retards. L'installation des brûleurs au gaz a pris 8-9 mois de retard. Pour le four 1, elle est prévue à l'automne 2018. L'ajout de quatre unités d'addition de charbon activé, dont celle du four 4, est prévu en février 2018. L'installation d'analyseurs des taux de mercure et d'arsenic en continu est prévue au printemps 2018.

6.2. Comité de vigilance des activités portuaires

Le conseil de quartier Lairet est membre votant du comité de vigilance des activités portuaires (CVAP). Ce comité est un lieu d'échange entre la Ville, des représentants citoyens, des représentants d'organismes gouvernementaux ainsi que les représentants du Port de Québec concernant les activités exercées sur le site du port.

Au moment d'écrire ces lignes, les données les plus récentes sur le niveau de nickel dans l'air n'étaient pas disponibles. Toutefois, les chiffres préliminaires montrent que le niveau de poussière de nickel dans l'air a dépassé la norme permise environ 10 % du temps en 2017. Ces chiffres sont semblables aux résultats observés en 2015 et en 2016.

Les membres du CVAP ont visité les installations de l'entreprise QSL l'automne dernier. Ils ont constaté les techniques mises en oeuvre par le personnel durant les opérations de

manutention de nickel. Ils ont également observé les technologies utilisées lors du chargement et déchargement des wagons transportant le minéral. L'ensemble des infrastructures est sous couvert et plusieurs méthodes d'atténuation sont mises en place afin d'éviter la perte de produit. Les membres ont été impressionnés par les efforts mis en place par cette compagnie afin d'éviter que les poussières se propagent dans l'air. Il est à noter que la mise sous couvert des opérations de vrac solide sur le site du Port de Québec représente une demande du CVAP.

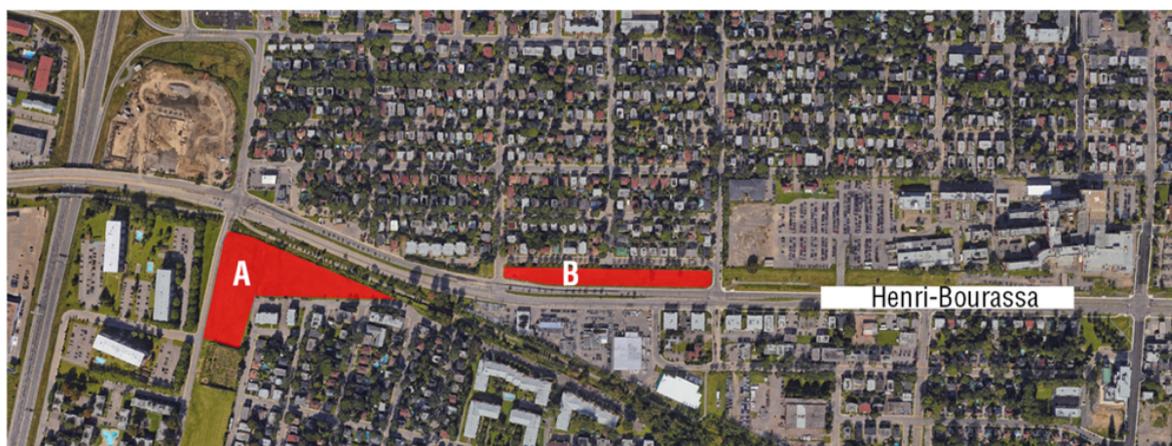
Pour sa part, le projet d'agrandissement du Port de Québec (Beauport 2020) qui avait occupé la majeure partie des discussions du CVAP en 2016 n'a pas connu beaucoup d'avancement en 2017. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a demandé des renseignements supplémentaires auxquels les autorités portuaires s'affairent à répondre depuis avril 2017. Suite à ces réponses, l'agence ouvrira une nouvelle période de consultation et le CVAP produira un nouveau mémoire afin de réagir sur les nouveaux éléments du projet.

Enfin, l'étude sur la qualité de l'air dans le quartier Limoilou annoncée par la Ville de Québec en novembre 2015 a débuté et le territoire étudié a été élargi afin d'inclure toute la Basse-Ville ainsi que Vanier. Les résultats de l'étude, maintenant appelée « Mon environnement, ma santé », seront publiés de façon itérative suivant le niveau d'avancement des travaux au cours des 2 prochaines années. La première publication devrait se faire au printemps 2018.

6.3. Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHUL)

Concernant la construction du nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec-Université Laval, la principale préoccupation du conseil de quartier de Lairet concernait l'aménagement d'un stationnement temporaire sous les lignes d'Hydro-Québec et ses impacts potentiels sur le voisinage et la piste cyclable des Cheminots (stationnement A sur l'image ci-dessous). Le comité de voisinage a répondu positivement à l'ensemble des préoccupations du conseil de quartier.

Sationnements temporaires



A- Aménagement du stationnement temporaire de le 41^e Rue.

B- Aménagement du stationnement temporaire de la 24^e Rue.

Une bande de verdure d'environ 12 mètres a été maintenue entre la piste cyclable et le stationnement temporaire. Pour limiter la formation d'îlots de chaleurs, de la végétation a également été ajoutée en bordure de la rue de la Sapinière-Dorion et de la rue des Aulnes, et aucun arbre n'a été coupé. Enfin, le CHU s'est engagé à remettre le terrain tel qu'il était au terme de son bail de trois ans.

6.4. Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air

Le conseil de quartier siège au comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air. « Mon environnement, ma santé » est un projet de recherche sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé des citoyens des quartiers du Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, St-Roch, St-Sauveur et Vanier. Ce projet, qui rassemble diverses parties prenantes, est piloté par le directeur de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Les comptes-rendus des rencontres du comité-conseil sont disponibles sur le site de la Ville de Québec.

6.5. Comité sur la participation citoyenne et le financement des conseils de quartier

Alors que la Ville de Québec s'apprête à mettre à jour sa politique de participation publique, le conseil d'administration a exprimé le souhait de prendre part à la réflexion. À cette fin, un comité sur la participation citoyenne et le financement a été mis sur pied à la fin de l'année 2017. D'une part, le conseil de quartier de Lairet souhaite amorcer une réflexion sur les moyens à la disposition des conseils de quartier pour remplir leur mission. Actuellement, le conseil de quartier bénéficie d'un budget de fonctionnement de 1 500 \$ et d'un budget d'initiative de 5 500 \$. D'autre part, le conseil de quartier souhaite examiner de nouvelles avenues pour rehausser la participation publique.

6.6. Table de concertation vélo des conseils de quartier

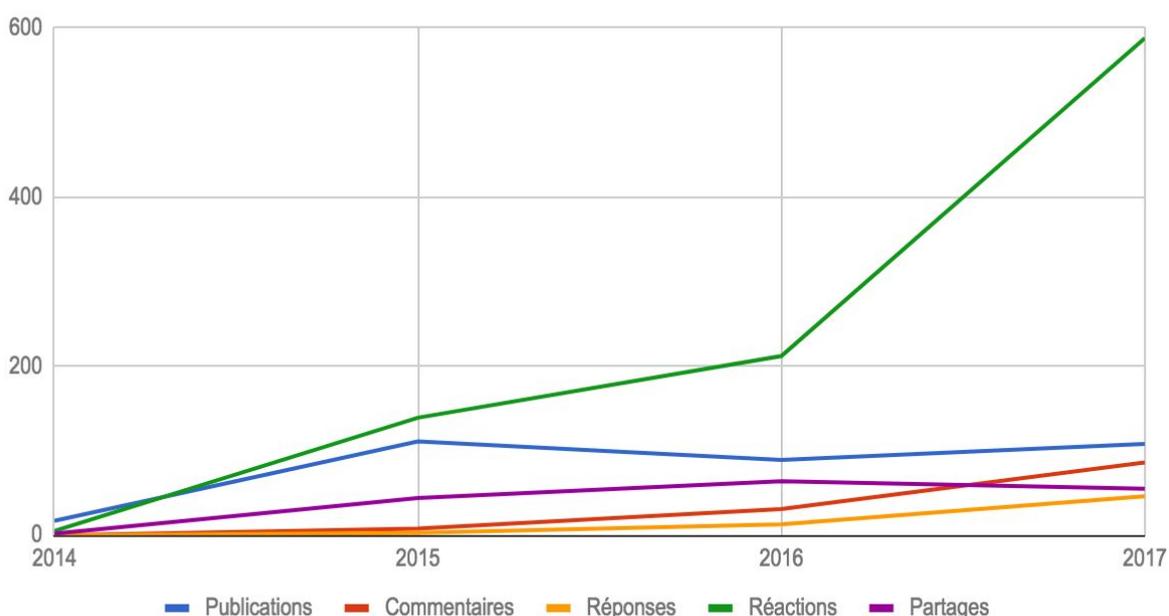
Le conseil de quartier de Lairet est membre de la table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur le schéma d'aménagement et de développement (TCV-9), sur la présentation des projets cyclables 2017 (TCV-8) et sur le prolongement de la saison cyclable (TCV-7).

7. Communications

7.1. Page Facebook

La page Facebook du conseil de quartier de Lairet est de plus en plus performante! En 2017, nous avons publié 108 publications ayant généré 588 réactions, 132 commentaires et réponses, ainsi que 55 partages. Bien que le nombre de partages ait légèrement fléchi, nos publications ont suscité trois fois plus de réactions et de commentaires que l'année précédente.

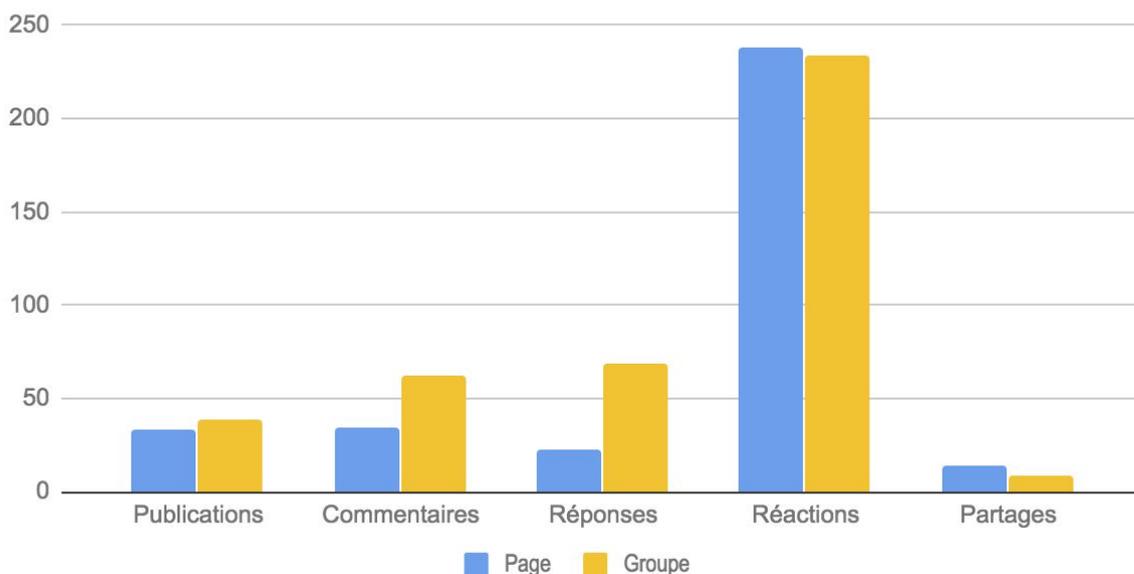
FIGURE 2: Activités sur la page Facebook du conseil de quartier



7.2. Groupe Facebook « Lairet, notre quartier de Limoilou »

Cet automne, le conseil de quartier a également lancé le groupe Facebook « [Lairet, notre quartier de Limoilou](#) ». Par cette initiative, nous souhaitons rehausser le sentiment d'appartenance au quartier et faciliter la communication et l'échange entre ses résidents et résidentes. Pour le conseil de quartier, il s'agit également d'un espace de consultation et d'une fenêtre sur la réalité de sa population. Bien que ce groupe soit autonome, nous y annonçons les prochaines rencontres du conseil de quartier et l'utilisons pour consulter les résidents et résidentes sur les enjeux qui touchent le quartier. En seulement trois mois (du 1er octobre au 31 décembre 2017), le groupe a suscité plus du double de commentaires et de réponses que notre page Facebook, ce qui témoigne de la pertinence de ce nouvel outil pour échanger avec la population du quartier.

FIGURE 3: Performance de la page du conseil de quartier et du groupe «Lairet, notre quartier de Limoilou»



8. Fonctionnement

8.1. Plan directeur de quartier

L'année 2017 marque la fin du fond résiduel du Plan directeur du quartier de Lairet. Dans la foulée des fusions municipales, la Ville de Québec avait attribué 900 000 \$ à la mise en œuvre du Plan directeur de quartier de Lairet. Au début de l'année, la Ville de Québec a exprimé le souhait que le conseil de quartier affecte les 140 000 \$ restants au réaménagement du parc-école Ste-Odile. Le conseil de quartier a finalement dédié 100 000 \$ à la réalisation de l'aménagement du parc-école Ste-Odile (résolution 17-05-19), 30 000 \$ au projet d'espace mixte du Patro Roc-Amadour (résolution 17-03-14 et 17-05-23) et 10 000 \$ au projet de parc-école St-Albert-le-Grand (résolution 17-03-15).

La fin du financement associé aux plans directeurs de quartier incite le conseil d'administration à regarder vers l'avenir. Il importe de se demander par quoi seront remplacés les fonds associés aux plans directeurs de quartier.

8.2. Révision de la politique de participation publique et du budget attribué au pouvoir d'initiative

Alors que la Ville de Québec s'apprête à mettre à jour sa politique de participation publique, il serait de mise de se questionner et d'explorer les avenues possibles quant à l'avenir du budget attribué au pouvoir d'initiative. Pour ce faire, le conseil a créé un comité sur la participation citoyenne et le financement (résolution 17-08-46). Actuellement, le conseil de quartier bénéficie d'un budget de fonctionnement de 1 500 \$ et d'un budget d'initiative de 5 500 \$. Par cette démarche, nous souhaitons nous assurer que, dans les années à venir, les conseils de quartier auront encore les moyens de contribuer au développement de leur quartier.

8.3. Plan d'action triennal 2014-2017

L'année 2017 marque la fin de notre Plan d'action triennale 2014-2017. Le conseil de quartier n'a pas encore déterminé s'il adopterait un nouveau plan d'action.

9. États financiers

En annexe.

ANNEXE I :
États financiers (non-vérifiés)
Au 31 décembre 2017

PRODUIT	2017	2016
Ville de Québec - Fonctionnement	1286	1461
Ville de Québec - Initiative (fête de quartier)	3500	1800
Initiative (Lairet en fleur)	250	
Autres subventions	1550	1500
Total	6586	4761

CHARGES	2017	2016
Fonctionnement	1610	1280
<i>Sous-total - Fonctionnement</i>	<i>-324</i>	
Initiative (fête de quartier)	5791 ¹	2995
<i>Sous-total - Initiative (fête de quartier)</i>	<i>-741</i>	<i>4275</i>
Total	7002	

Excédent produits par rapport aux charges	-416	486
Actif net non affecté au début de l'exercice	1527,93	550
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	1207,92	214
Total au livre²	1212,92	1527,93

¹ Note au lecteur : Tous les chèques de cet événement n'ont pas été encaissés. Le lecteur doit donc lire 5 391 \$.

² Incluant la part sociale de 5 \$.

ANNEXE II :
Mandat et fonctionnement

Mandat du conseil de quartier

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec. Il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Les conseils de quartier sont appelés à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville;
- tenir des séances de consultation publique;
- transmettre leur avis au conseil de la ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique, à l'exception des mois de juillet et août.

Membres

Sont membres d'office du conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans Lairet, de même que les représentants de commerces, d'entreprises, d'établissements et d'organismes communautaires qui s'y trouvent.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 4 hommes et 4 femmes élus par la population du quartier pour un mandat de deux ans;
- 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle;

Les conseillères et conseillers municipaux des districts de Limoilou et de Maizerets-Lairet sont membres d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

ANNEXE III :
Principales résolutions



RÉSOLUTION 17-CA-01

L'AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PARCS CANINS

CONSIDÉRANT le nombre important de propriétaires de chiens habitant le quartier de Lairet et qu'une forte proportion de ces propriétaires n'ont pas accès à une cour privée;

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés et transmis par les citoyens sur l'absence d'espaces où les chiens peuvent se promener sans laisse dans le quartier;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de chiens du quartier expriment ne pas respecter les règlements en vigueur sur le port de la laisse en raison du manque d'espace où faire courir librement leur animal;

CONSIDÉRANT que des groupes propriétaires de chiens se créent des parcs canins de fortune dans les bandes de patinoires du quartier avant les neiges à l'automne et à la fonte des neiges au printemps;

CONSIDÉRANT la faible offre de parcs canins dans la ville de Québec comparativement à d'autres villes de la province comme Montréal (42 parcs), Laval (6), Longueuil (4), Trois-Rivières (3) ou Gatineau (8);

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR monsieur Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet encourage la Ville de Québec à augmenter son offre de parcs canins (ou de parcs où les chiens peuvent courir sans laisse) dans le quartier de Lairet ainsi que sur l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 17-CA-09

RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

CONSIDÉRANT le nombre important de propriétaires de chiens habitant le quartier Lairet, et attendu que plusieurs de ces propriétaires ne respectent pas toujours la réglementation municipale en vigueur.

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de chiens utilisent les espaces publics tels que les parcs et les cours d'écoles pour laisser leurs chiens courir sans laisse.

CONSIDÉRANT les risques potentiels pour la population, notamment pour les enfants, lorsque des chiens sont laissés sans laisse dans l'espace public.

CONSIDÉRANT également les désagréments causés par les excréments de chiens laissés sur place par certains propriétaires délinquants.

CONSIDÉRANT que l'entreprise mandatée par la Ville de Québec pour la gestion des plaintes concernant les animaux exige des citoyens qu'ils filment ou photographient les propriétaires fautifs eux-mêmes, et ce à leur insu, afin que leur plainte soit considérée et attendu que cette obligation contrevient au respect de la vie privée d'autrui, en plus de comporter des risques de représailles pour un citoyen qui se ferait prendre à filmer.

CONSIDÉRANT également que ce ne sont pas tous les citoyens qui sont en mesure de filmer ou photographier une situation problématique, causant ainsi une discrimination dans le traitement de leur plainte.

SUR PROPOSITION DE Marianne St-Pierre DUMENT APPUYÉE PAR madame Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet encourage la Ville de Québec à s'assurer d'un plus grand respect de la réglementation en vigueur concernant les chiens devant être tenus en laisse dans l'espace public et revoit son processus de gestion des plaintes auprès du sous-traitant afin de permettre aux citoyens de signaler les comportements dérangeants plus adéquatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-03-14****ATTRIBUTION D'UNE PARTIE DE LA SOMME RÉSERVÉE POUR LE PLAN DIRECTEUR DU CONSEIL AU PROJET D'ESPACE MIXTE DU PATRO ROC-AMADOUR**

SALUANT la volonté du Patro Roc-Amadour d'aller de l'avant avec le projet du conseil de quartier de Lairet de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes entre St-Paul-Apôtre et de Ste-Odile en aménageant un passage son terrain.

SOULIGNANT le désir des partenaires du projet de réaliser un aménagement éphémère dès l'été 2017.

SOULIGNANT que ce projet va décloisonner les secteurs de St-Paul-Apôtre et de Ste-Odile, en créant un lien entre la 1e Avenue et l'avenue du Colisée, via la rue Soumande.

RAPPELANT l'action AU30.1 « Compléter le réaménagement de la 1e Avenue » du Plan d'action du Plan directeur de Lairet.

RAPPELANT les actions AU39 et AU46.A « Aménager des traverses piétonnes sécuritaires et compléter le réseau cyclable du quartier » du Plan d'action du Plan directeur de Lairet.

RAPPELANT ÉGALEMENT l'action 1.5 « Sécurité et marchabilité du secteur du Patro Roc-Amadour (1e Avenue et accès Soumande) » du Plan d'action triennal 2014-2017 du conseil de quartier de Lairet.

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la soumission du Groupe/A pour la conception d'un espace partagé mixte sur le terrain du Patro Roc-Amadour (soumission os-1714).

SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet dédie 30 000 \$ du Plan directeur de quartier pour le projet d'espace mixte du Patro Roc-Amadour dont 6 611 \$ seront affectés, dès maintenant, à l'élaboration du concept d'espace mixte partagé par Groupe/A (soumission os-1714), conditionnellement à ce que Groupe/A accepte de fournir des critères d'analyse de l'aménagement afin qu'une évaluation puisse être réalisée au terme du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 17-03-15

ATTRIBUTION D'UNE PARTIE DE LA SOMME RÉSERVÉE POUR LE PLAN DIRECTEUR DU CONSEIL AU PROJET DU PARC-ÉCOLE DE SAINT-ALBERT-LE-GRAND

SUR PROPOSITION DE madame Christiane Gamache DÛMENT APPUYÉE PAR monsieur Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet dédie 10 000 \$ du Plan directeur de quartier pour le projet du parc-école Saint-Albert-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-03-17****DEMANDE DE FONDS DANS LE CADRE DU POUVOIR D'INITIATIVE POUR LE PROJET FÊTE DE QUARTIER DE LAIRET 2017**

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le mandat des conseils de quartier et dans le plan d'action du conseil de quartier Lairet.

CONSIDÉRANT que cette action se retrouve dans le Plan d'action du Plan directeur de quartier de Lairet (Action CL 65 : Organiser une fête de quartier).

CONSIDÉRANT que le projet a déjà été présenté dans le passé et qu'il propose de nouvelles activités par rapport au projet initial.

CONSIDÉRANT le budget présenté.

CONSIDÉRANT l'outil d'aide au versement d'une subvention de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour les projets d'initiative du conseil de quartier.

SUR PROPOSITION DE madame Christiane Gamache DÛMENT APPUYÉ PAR madame Stéphanie Gendron, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier :

- *de réserver le montant de 3 500 \$ pour la réalisation du projet Fête de quartier Lairet 2017;*
- *de demander à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de lui verser ce montant dans le cadre de l'exercice du pouvoir d'initiative du conseil de quartier;*
- *que le conseil de quartier verse ce montant sur présentation de factures et sur dépôt d'un bilan de l'activité (ou autres modalités)*
- *que la somme non dépensée pour le projet soit retournée au Conseil de quartier, le cas échéant;*
- *de mandater madame Christiane Gamache, administratrice du Conseil de quartier Lairet, comme représentante du conseil de quartier pour l'élaboration et la prise de décisions concernant le projet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-05-19****ATTRIBUTION D'UNE PARTIE DU MONTANT DU PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER À STE-ODILE**

SUR PROPOSITION DE Mme Christiane Gamache, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Marc Chatel, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet, pour donner suite à la présentation faite par Mme Geneviève Poulin, conseillère à la Division de la culture, loisirs et vie communautaire, de l'arrondissement de la Cité-Limoilou, lors de la séance régulière du 10 mai 2017, recommande d'affecter le montant de 100 000 \$ à la réalisation de l'aménagement du parc-école Ste-Odile; cette somme sera puisée à même le budget résiduel du Plan de directeur du quartier Lairet.

ADOPTÉE À 6 POUR, 2 CONTRE* ET 3 ABSTENTIONS

** Mme Lyne L'Africain qui souhaite que sa position soit connue*

**RÉSOLUTION 17-05-20****PRÉSENTATION DES PROJETS CYCLABLES 2017**

RAPPELANT que le 8 mai 2017, les représentants du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec ont présenté les projets cyclables qui seront réalisés au cours de l'été 2017 aux délégués des conseils de quartier réunis au sein de la Table de concertation vélo des conseils de quartier.

NOTANT AVEC SATISFACTION que la Ville de Québec s'est engagée à réaliser 25 projets, s'étendant sur environ 20 km, d'ici la fin de l'été.

NOTANT AVEC SATISFACTION que près de la moitié de ces projets seront réalisés sous forme de pistes cyclables (9,7 km) et de bandes cyclables (9,8 km).

NOTANT AVEC SATISFACTION qu'il s'agit de la plus importante augmentation depuis 2012 et qu'à ce rythme, la Ville de Québec devrait être en mesure de réaliser son objectif d'ajouter 90 km au réseau cyclable d'ici 2021.

SOULIGNANT PAR AILLEURS que cette présentation a permis aux délégués des conseils de quartier d'apprécier les défis techniques associés au développement du réseau cyclable.

Le conseil de quartier de Lairet SALUE les efforts réalisés par la Ville de Québec pour créer un réseau cyclable confortable, fonctionnel et sécuritaire accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 17-05-21

MÉMOIRE SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

AYANT PRIS CONNAISSANCE du mémoire de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec sur le Schéma d'aménagement et de développement.

Le conseil de quartier de Lairet APPUIE le mémoire de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-05-22****PROLONGEMENT DE LA SAISON CYCLABLE**

SALUANT le souhait, exprimé par la Ville de Québec, de prolonger la saison cyclable de deux semaines au printemps et de deux semaines à l'automne, soit du 15 avril au 15 novembre, plutôt que du 1er mai au 31 octobre.

RAPPELANT le principe 10 de la Table de concertation vélo des conseils de quartier qui est de « prolonger la période d'ouverture des voies cyclables du 1er avril au 30 novembre » et d'« accélérer le nettoyage, le peinturage et le balisage des voies cyclables au printemps pour que ces opérations soient terminées au plus tard une semaine après l'ouverture officielle du réseau ».

CONSCIENT que les aléas climatiques peuvent retarder le nettoyage de la chaussée, le marquage des bandes cyclables et la pose des bollards.

CONSCIENT qu'au printemps, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables, jusqu'au 30 avril, empêche les Travaux publics d'entreprendre le nettoyage des bandes cyclables avant l'ouverture officielle du réseau, le 1er mai.

CONSCIENT qu'à l'automne, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables à partir du 1er novembre contraint les Travaux publics à retirer les bollards avant la fermeture officielle du réseau, le 31 octobre.

Le conseil de quartier de Lairet SUGGÈRE d'interdire le stationnement sur les bandes cyclables du 1er avril au 30 novembre pour faciliter les opérations d'entretien et pour rehausser la sécurité et le confort des cyclistes avant l'ouverture officielle du réseau cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-05-23****ABROGATION DE LA RÉOLUTION 17-03-14 PRÉCISANT LE MANDAT EXTERNE D'AMÉNAGEMENT URBAIN POUR REVOIR LE POURTOUR DU FUTUR LIEN CYCLOPIÉTON DU PATRO ROC-AMADOUR**

SALUANT la volonté du Patro Roc-Amadour d'aller de l'avant avec le projet du conseil de quartier de Lairet de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes entre St- Paul-Apôtre et Ste-Odile en aménageant un passage sur son terrain.

SOULIGNANT le désir des partenaires du projet de réaliser un aménagement éphémère dès l'été 2017.

SOULIGNANT que ce projet va décroiser les secteurs de St-Paul-Apôtre et de Ste-Odile, en créant un lien entre la 1re Avenue et l'avenue du Colisée, via la rue Soumande.

RAPPELANT l'action AU30.1 « Compléter le réaménagement de la 1re Avenue » du Plan d'action du Plan directeur de Lairet.

RAPPELANT les actions AU39 et AU46.A « Aménager des traverses piétonnes sécuritaires et compléter le réseau cyclable du quartier » du Plan d'action du Plan directeur de Lairet.

RAPPELANT ÉGALEMENT l'action 1.5 « Sécurité et marchabilité du secteur du Patro Roc Amadour (1re Avenue et accès Soumande) » du Plan d'action triennal 2014-2017 du conseil de quartier de Lairet.

AYANT PRIS CONNAISSANCE des recommandations du Service de la planification et de coordination de l'aménagement du territoire à la suite de la seconde rencontre du Comité espace mixte du Patro Roc-Amadour du 11 avril 2017.

SUR PROPOSITION DE Mme Christiane Gamache DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet affecte le montant de 30 000 \$ à la réalisation d'un mandat externe d'aménagement urbain afin de revoir le pourtour du futur lien cyclopiéton – Patro Roc-Amadour; cette somme sera puisée à même le budget résiduel du Plan directeur du quartier Lairet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-06-27****MÉMOIRE SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LE DÉPLOIEMENT D'UN SYSTÈME STRUCTURANT DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS LAIRET**

SALUANT la décision de la Ville de Québec de tenir une consultation sur la mobilité durable et un réseau structurant de transport.

SALUANT la volonté, exprimée par la Ville de Québec, d'ajouter 20 km au tracé du projet SRB.

NOTANT AVEC SATISFACTION que le tracé initial empruntait la 1^{re} Avenue et desservait le Centre Vidéotron.

RAPPELANT, à cet effet, les préoccupations des résidents de Lairet concernant la circulation autour du Centre Vidéotron.

RAPPELANT également les préoccupations des membres du conseil de quartier de Lairet, exprimées dans les résolutions 15-CA-47 et 16-CA-24, concernant l'élargissement de l'autoroute Laurentienne.

CONSIDÉRANT que, pour réduire la circulation automobile autour du Centre Vidéotron et la pression sur l'autoroute Laurentienne, il est important d'offrir une solution de rechange à l'auto-solo aux personnes résidant en amont de notre secteur.

CONSIDÉRANT que, peu importe le tracé, la priorité devrait être de développer un réseau de transport en commun structurant, rapide et efficace qui permette aux résidents de Lairet d'accéder rapidement au pôle d'emplois Ste-Foy/Université Laval, ainsi qu'au pôle d'emplois de la colline parlementaire.

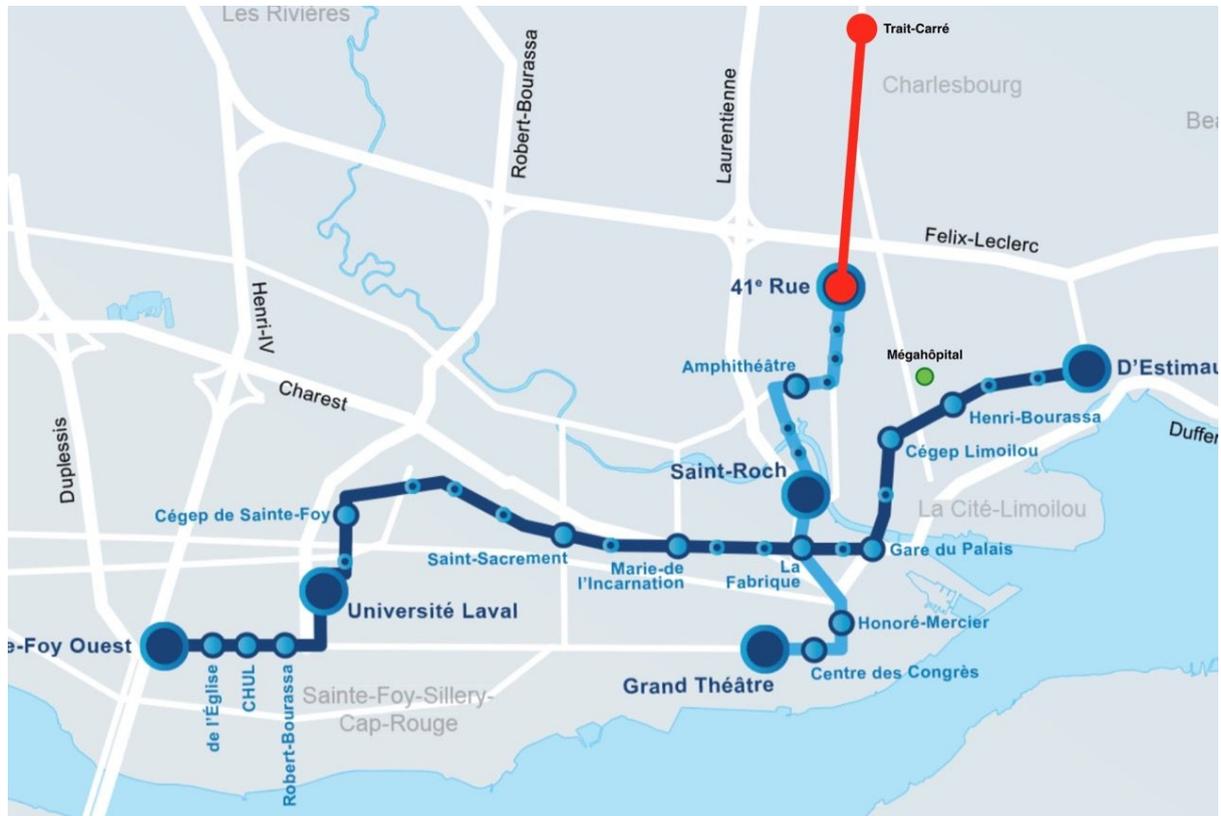
CONSIDÉRANT, à cet effet, que 47 % des usagers du RTC qui circulent sur René-Lévesque dans les Métrobus 800 et 801 ne font qu'y transiter, et qu'en évitant le détour par René-Lévesque, le tracé sur Charest pourrait faire gagner jusqu'à 20 minutes, soir et matin, aux résidents de Lairet travaillant ou étudiant dans le secteur de Sainte-Foy et de l'Université Laval.

SUR PROPOSITION DE Jacques Latulipe DÛMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE la Ville de Québec à déployer, aussi tôt que faire se peut, un système de structurant de transport en commun de type SRB/tramway sur la 1^{re} Avenue.*
- *PRÉCONISE le tracé le plus rapide entre Lairet et le pôle d'emplois de Ste-Foy/Université Laval, d'une part, et de la colline parlementaire, d'autres part.*
- *INVITE la Ville de Québec à prolonger le tracé de la 1^{re} Avenue au moins jusqu'au Terminus Charlesbourg (boul. Louis-XIV), au nord de la 41^e Rue, afin d'offrir une solution de rechange à l'auto-solo aux personnes résidant en amont de notre quartier et, ce faisant, réduire la pression sur le réseau autoroutier.*

- *RAPPELLE l'importance que le futur réseau de transports en commun desserve le secteur du Centre Vidéotron et du Grand Marché.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





RÉSOLUTION 17-06-28

MODIFICATION DU PARCOURS D'AUTOBUS 3

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Chapel DÛMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet remercie :

- *Tous ceux qui ont contribué à la modification du parcours de l'autobus 3, tel que proposé par le RTC, de manière à ce qu'il desserve le plus grand nombre d'usagers possible, notamment grâce à son passage des deux côtés du boulevard de la Concorde.*
- *Tous les citoyens qui ont signé et fait circuler la pétition, de même que ceux qui ont proposé des modifications réalistes.*
- *Mme Suzanne Verreault, conseillère municipale, ainsi que les dirigeants du RTC qui ont été sensibles aux revendications citoyennes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-06-29****DEMANDES D'INFORMATIONS SUITE À LA PRÉSENTATION DU BUREAU DU TRANSPORT SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE LAURENTIENNE**

SOUICIEUX de bien comprendre les impacts de l'élargissement de l'autoroute Laurentienne sur la population de Ste-Odile suite à la présentation du Bureau du transport, incluant l'augmentation ou la diminution de la pollution sonore.

RAPPELANT que le conseil de quartier de Lairet n'a toujours pas statué sur la pertinence de mettre en place un mur antibruit et que cette option doit être considérée à la lumière d'information sur le niveau de pollution sonore actuel et projeté (avec ou sans mur antibruit).

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Chatel DÛMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet suggère que la Ville de Québec documente les impacts du projet d'élargissement de l'autoroute Laurentienne et fournissent au conseil de quartier les informations suivantes en lien avec le projet :

- *le niveau de pollution sonore actuel (campagne d'échantillonnage) et projeté (avec ou sans mur antibruit) dans Ste-Odile;*
- *le type (colline, mur, clôture), la composition (terre, acier, béton, végétation) et les dimensions (largeur, hauteur) du mur antibruit dont la Ville de Québec souhaite ériger;*
- *le nombre de véhicules empruntant l'entrée/sortie de la rue des Cèdres chaque jour;*
- *la configuration de la section de l'autoroute Laurentienne après l'élargissement (l'autoroute se trouve à 25 m des maisons de la rue de la Concorde, est-ce qu'elle va passer encore plus proche des maisons ? Si elle n'est pas élargie du côté de la rue de la Concorde, où le sera-t-elle ?).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-07-39****CONSULTATION DU RTC : NOUVEAU PARCOURS MÉTROBUS ET MODIFICATIONS AU PARCOURS EXISTANT**

AYANT PRIS CONNAISSANCE du nouveau réseau proposé par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) dans le cadre de la consultation publique « Construisons le réseau de l'avenir ».

AYANT PRIS CONNAISSANCE des nouveaux parcours Métrobus et des modifications au parcours existant proposées dans Lairet et dans le reste de Limoilou énumérées ci-dessous :

- Ajout d'un parcours 806, du terminus Charlesbourg à l'Université Laval, en passant par la 4e Avenue et le boul. Charest.
- Ajout d'un parcours 805, entre le Centre Vidéotron et St-Roch, puis l'Université Laval.
- Prolongement du parcours 802 vers le nord de Beauport.
- Prolongement du parcours du 803 sur la 41e Rue et Henri-Bourassa, jusqu'à d'Estimauville.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la volonté du RTC d'accroître la couverture et la fréquence du réseau Métrobus dans Lairet.*
- *SOULIGNE l'importance de maintenir les parcours 801 et 802 dans Lairet.*
- *SOULIGNE l'importance, advenant la déviation du parcours 800 sur le chemin de la Canardière et la 4e Avenue (plutôt que le boul. des Capucins), d'ajouter un parcours pour desservir la gare intermodale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-07-40****DÉNEIGEMENT DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE DE LA CONCORDE**

CONSIDÉRANT que le passage à niveau de la rue de la Concorde (en bleu sur les cartes ci-dessous) est le seul lien pédestre entre Ste-Odile et le secteur du Centre Vidéo-tron et de la place Jean-Béliveau.

CONSIDÉRANT que la seule alternative au passage à niveau de la rue de la Concorde est le viaduc de la rue du Colisée, ce qui représente un détour de 2 km.

CONSIDÉRANT que, malgré son non-déneigement, plusieurs piétons continuent d'emprunter le passage à niveau de la rue de la Concorde.

CONSIDÉRANT que son non-déneigement occasionne un problème d'intrusion dans le stationnement d'Auto Parts Plus, puisque de nombreux marcheurs préfèrent traverser le stationnement, plutôt que de traverser le banc de neige pour atteindre le passage à niveau.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à déneiger le passage à niveau de la rue de la Concorde.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 17-07-41****DÉNEIGEMENT DU PASSAGE PÉDESTRE DE LA RUE DES FRÊNES EST**

CONSIDÉRANT que le passage pédestre de la rue des Frênes Est (en orange sur la carte ci-dessous) est le seul lien pédestre entre St-Albert et le boulevard Henri-Bourassa, de même que le campus du nouveau centre hospitalier, dans Maizerets.

CONSIDÉRANT que la seule alternative pour rejoindre le boulevard Henri-Bourassa à partir de ce secteur cloisonné de St-Albert est de passer par la 41e Rue, ce qui implique un détour de 1,25 km par la 4e Avenue, ou d'emprunter le viaduc de la 22e Rue, ce qui implique un détour de 1,75 km par la 4e Avenue.

CONSIDÉRANT que, malgré son non-déneigement, plusieurs piétons continuent d'emprunter le passage pédestre de la rue des Frênes Est.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉ PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à déneiger le passage pédestre de la rue des Frênes Est.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 17-07-42

PROLONGEMENT DE LA VOIE CYCLABLE DE LA 22^e RUE À TRAVERS LE CAMPUS DU NOUVEAU COMPLEXE HOSPITALIER

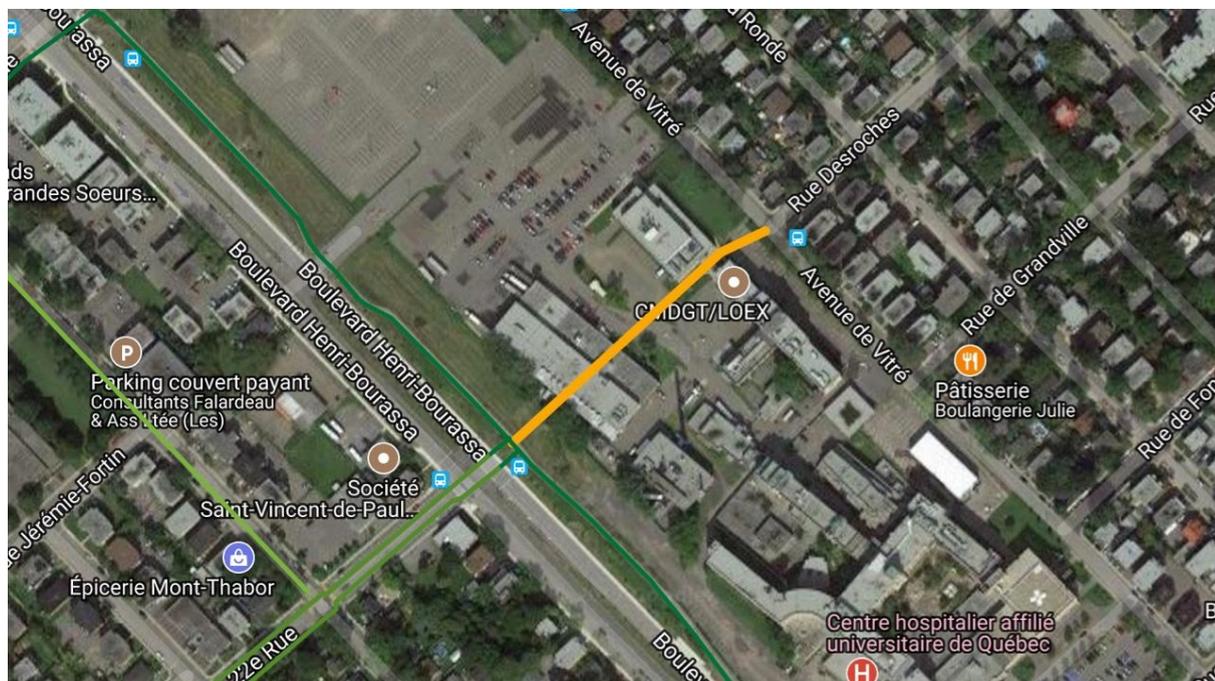
AYANT PRIS CONNAISSANCE de la résolution du conseil de quartier de Maizerets demandant le prolongement de la voie cyclable de la 22^e rue à travers le campus du nouveau centre hospitalier, pour rejoindre la rue Desroches.

NOTANT que la démolition de l'édifice de Partagec rend possible cet aménagement qui créerait un corridor cyclable sécuritaire et convivial entre Lairet et Maizerets.

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *APPUIE la résolution du conseil de quartier de Maizerets et INVITE la direction du CHU à la Société québécoise des infrastructures (SQI) à aménager une piste cyclable à travers le campus du nouveau complexe hospitalier, dans l'axe de la 22^e Rue et de la rue Desroches (carte ci-dessous).*
- *INVITE la Ville de Québec à appuyer le prolongement de la voie cyclable de la 22^e Rue vers l'est, à travers le campus du nouveau complexe hospitalier.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





RÉSOLUTION 17-10-51

RÉDUCTION DES ACCIDENTS SUR LA 18e Rue

CONSIDÉRANT les nombreux accidents survenus au cours de l'été sur la 18e Rue, au coin de la 4e Avenue et au coin de la 8e Avenue.

CONSIDÉRANT que, selon les rapports d'accidents de la SAAQ, les intersections les plus accidentogènes de l'axe 18e Rue/Eugène-Lamontagne sont, dans l'ordre, l'intersection 18e Rue/4e Avenue, l'intersection 18e Rue/Henri-Bourassa et l'intersection 18e/8e Avenue (cartes et tableaux en annexe).

CONSIDÉRANT que, selon les rapports d'accidents de la SAAQ, entre 2011 et 2016 :

- 111 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/4e Avenue, soit plus de 22 véhicules par années;
- 60 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/8e Avenue, soit 12 véhicules par année;
- 48 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/1re Avenue, soit 9,5 véhicules par année;
- 22 véhicules ont été impliqués dans une collision au coin 18e Rue/Benoît-XV, soit plus de 4 véhicules par année.

CONSIDÉRANT que la vitesse moyenne sur Eugène-Lamontagne est de 40 km/h alors qu'elle atteint de 60 km/h sur la 18e Rue, en raison de la présence d'une voie supplémentaire de chaque côté de la rue, ce qui pourrait expliquer le nombre et la gravité des accidents.

CONSIDÉRANT que, pour réduire la vitesse et la gravité des accidents sur la 18e Rue, il serait judicieux de réduire le nombre de voies, ce qui pourrait se faire en réservant les voies de droite aux transports en commun.

CONSIDÉRANT que des décennies d'expérimentation nous forcent à reconnaître que les feux de circulation n'ont pas livré les résultats escomptés et que, contrairement aux attentes, ils inciteraient les automobilistes à accélérer pour passer au feu vert.

CONSIDÉRANT que, pour réduire le nombre d'accidents, il serait judicieux de revoir l'approche des intersections de la 8e Avenue, de la 4e Avenue, de la 3e Avenue et de la 1re Avenue.

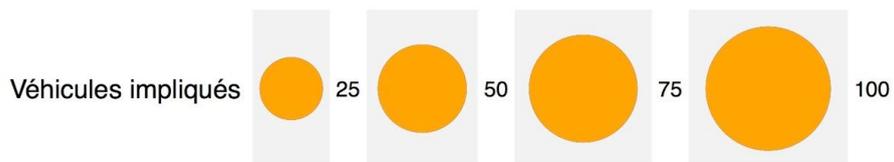
SUR PROPOSITION DE M. Louis Philibert-Morrisette D'UMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

9. *INVITE le Bureau du transport de la Ville de Québec à considérer les options suivantes en vue de rehausser la sécurité et la convivialité de la 18e Rue :*
 - *réduire le nombre de voies accessibles aux automobiles en réservant les voies de droites au transport en commun;*

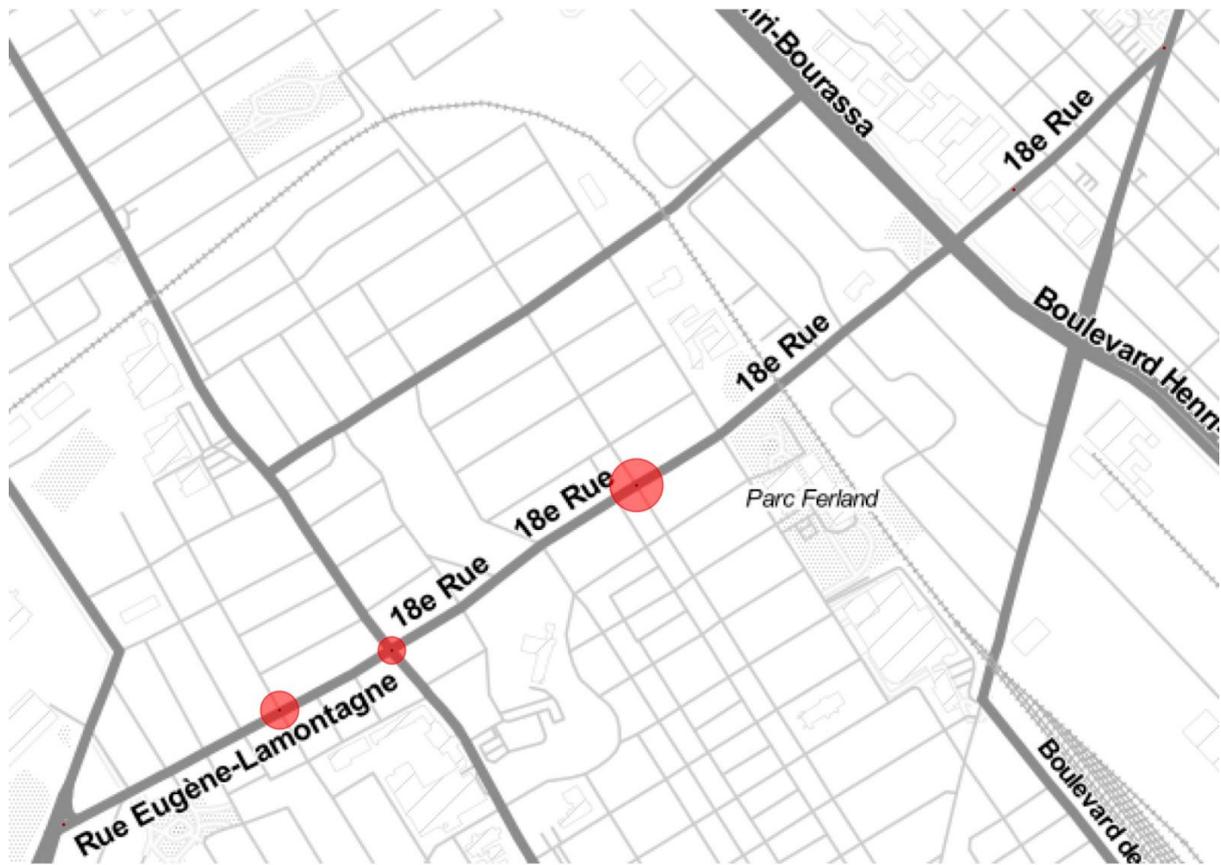
- *ajouter des flèches au sol pour indiquer les voies servant à aller tout droit ou virer à gauche (voie centrale) et les voies où le virage à droite est autorisé aux intersections de la 18e Rue/4e Avenue et de la 18e Rue/8e Avenue;*
 - *synchroniser les feux de circulation entre 40 et 50 km/h, en tenant compte de la vitesse du transport en commun;*
 - *réduire la largeur de la 18e Rue et des voies de circulation;*
 - *rehausser la visibilité des passages pour piétons en peignant des blocs blancs plutôt que de lignes blanches continues aux intersections 18e Rue/4e Avenue et 18e Rue/Benoît-XV;*
 - *élargir le champ de vision des automobilistes au coin 18e Rue/8e Avenue en abaissant les talus situés de chaque côté;*
 - *aménager un carrefour giratoire à l'intersection 18e Rue/3e Avenue de façon à marquer l'entrée du quartier et ralentir la vitesse des automobiles tout en augmentant le débit automobile.*
 - *prolonger la durée du passage pour piétons au coin de la 18e Rue/8e Avenue.*
10. *ENCOURAGE* la Ville de Québec prioriser le réaménagement de 18e Rue dans son programme de rue conviviale.
11. *PROPOSE* la mise sur pied d'un comité de travail sur le réaménagement de la 18e Rue composé de membres du conseil municipal, du conseil de quartier ainsi que de représentants ou représentantes de la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARTE 1: Géolocalisation des lieux d'accidents et nombre de véhicules impliqués dans l'axe 18e Rue / Eugène-Lamontagne, 2011 et 2016



CARTE 2: Géolocalisation des accidents graves et mortels dans l'axe 18e Rue / Eugène-Lamontagne, 2011 et 2016



CARTE 3: Géolocalisation des accidents avec piétons ou cyclistes dans l'axe 18e Rue / Eugène-Lamontagne, 2011 et 2016

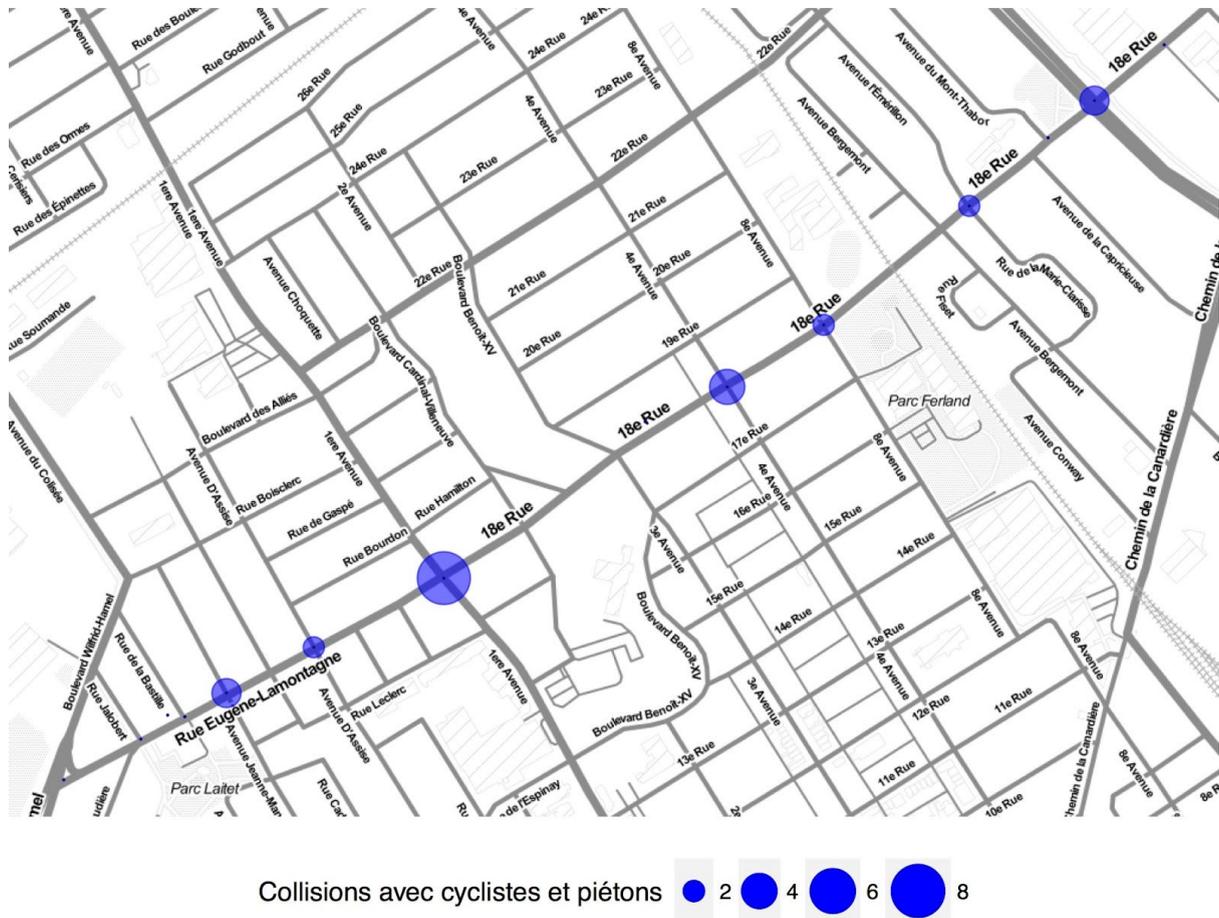


Table 1: Gravité des collisions dans l'axe 18e Rue / Eugène-Lamontagne

Lieu	Legers	Graves	Mortels
18e Rue / 4e Av.	29	3	2
18e Rue / Henri-Bourassa	16	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Wilfrid-Hamel	15	1	0
18e Rue / 8e Av.	12	0	0
18e Rue / 1re Av.	9	2	0
18e Rue / Rue McGowan	8	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. d'Assise	5	3	0
18e Rue / Av. de la Ronde	5	0	0
18e Rue / Av. de Vitré	5	0	0
18e Rue / Chemin de la Canardière	4	1	0
1401, 18e Rue	4	0	0
18e Rue / Av. Champfleury	4	0	0
18e Rue / Cardinal-Villeneuve	4	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. de Normandie	4	0	0
18e Rue / Av. Bergemont	3	0	0
18e Rue / Rue de la Marie-Clarisse	3	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. Jeanne-Mance	3	0	0
18e Rue / Av. de Villebon	2	1	0
154, Av. Eugène-Lamontagne	2	0	0
18e Rue / Benoît-XV	2	0	0
165, Av. Eugène-Lamontagne	1	0	0
1721, 18e Rue	1	0	0
1775, 18e Rue	1	0	0
18e Rue / Av. de la Capricieuse	1	0	0
18e Rue / Av. du Mont-Thabor	1	0	0
325, 18e Rue	1	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue de la Bastille	1	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue de Lanaudière	1	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue Jalobert	1	0	0

Source: SAAQ 2011-2016 / Conseil de quartier de Lairet

Table 2: Nombre de véhicules impliqués et de victimes par mode de transport

Lieu	Véhicules	Automobilistes	Motocyclistes	Pietons	Cyclistes
18e Rue / 4e Av.	111	29	1	2	2
1401, 18e Rue	82	4	0	0	0
18e Rue / Henri-Bourassa	66	10	3	0	3
18e Rue / 8e Av.	60	10	0	0	2
18e Rue / 1re Av.	48	3	0	6	2
Av. Eugène-Lamontagne / Wilfrid-Hamel	45	15	0	1	0
18e Rue / Av. de la Ronde	36	5	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. Jeanne-Mance	30	0	0	2	1
18e Rue / Cardinal-Villeneuve	25	4	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. d'Assise	22	5	1	1	1
18e Rue / Av. de Vitré	22	5	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Av. de Normandie	22	3	1	0	0
18e Rue / Benoît-XV	22	2	0	0	0
18e Rue / Chemin de la Canardière	21	5	0	0	0
18e Rue / Av. Champfleury	20	4	0	0	0
18e Rue / Rue de la Marie-Clarisse	19	1	0	1	1
18e Rue / Rue McGowan	14	8	0	0	0
18e Rue / Av. Maufils	13	0	0	0	0
18e Rue / Av. Bergemont	11	3	0	0	0
18e Rue / Av. de Villebon	9	2	0	1	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue de Lanaudière	9	0	1	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue Jalobert	9	0	0	0	1
18e Rue / Av. de la Vérendrye	8	0	0	0	0
18e Rue / Av. de Niverville	8	0	0	0	0
18e Rue / Av. du Mont-Thabor	8	0	0	0	1
1805, 18e Rue	6	0	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue Pontgravé	6	0	0	0	0
65, Av. Eugène-Lamontagne	5	0	0	0	0
18e Rue / Av. de la Capricieuse	4	1	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue de la Bastille	4	0	0	1	0
1254, 18e Rue	4	0	0	0	0
1865, 18e Rue	4	0	0	0	0
285, 18e Rue	4	0	0	0	0
Av. Eugène-Lamontagne / Rue Robertval	4	0	0	0	0
154, Av. Eugène-Lamontagne	3	1	0	1	0
1650, 18e Rue	3	0	0	0	0
235, Av. Eugène-Lamontagne	3	0	0	0	0
305, 18e Rue	3	0	0	0	0
165, Av. Eugène-Lamontagne	2	1	0	0	0
1721, 18e Rue	2	1	0	0	0
1775, 18e Rue	2	1	0	0	0
106, Av. Eugène-Lamontagne	2	0	0	0	0
129, 18e Rue	2	0	0	0	0
135, Av. Eugène-Lamontagne	2	0	0	0	0
138, 18e Rue	2	0	0	0	0
1510, 18e Rue	2	0	0	0	0
1836, 18e Rue	2	0	0	0	0
18e Rue / Av. Bardy	2	0	0	0	0
18e Rue / Av. Ernest-Lapointe	2	0	0	0	0
192, 18e Rue	2	0	0	0	0
2121, 18e Rue	2	0	0	0	0
2280, 18e Rue	2	0	0	0	0
325, 18e Rue	2	0	0	0	1
326, 18e Rue	2	0	0	0	0

Source: SAAQ 2011-2016 / Conseil de quartier de Lairet

**RÉSOLUTION 17-10-52****DEMANDE DE FEU PIÉTONNIER À L'INTERSECTION 1^{re} AVENUE/22^e RUE**

CONSIDÉRANT l'absence de traverse piétonnière à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 22^e Rue (carte ci-dessous).

CONSIDÉRANT l'achalandage important au complexe Patro-Roc-Amadour et Provigo Pascal Bourboin pour les résidents du secteur.

CONSIDÉRANT la résolution 16-CA-26 concernant la création d'un comité Patro Roc-Amadour et les préoccupations de la direction du Patro Roc-Amadour concernant la sécurité et la marchabilité de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT l'axe de transit que constitue la 22^e rue pour accéder au centre du quartier, secteur St-Paul-Apôtre, que ce soit à pied ou en vélo.

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité des usagers piétonniers et cyclistes du secteur dont notamment la présence d'un centre d'hébergement pour personnes âgées à cet endroit.

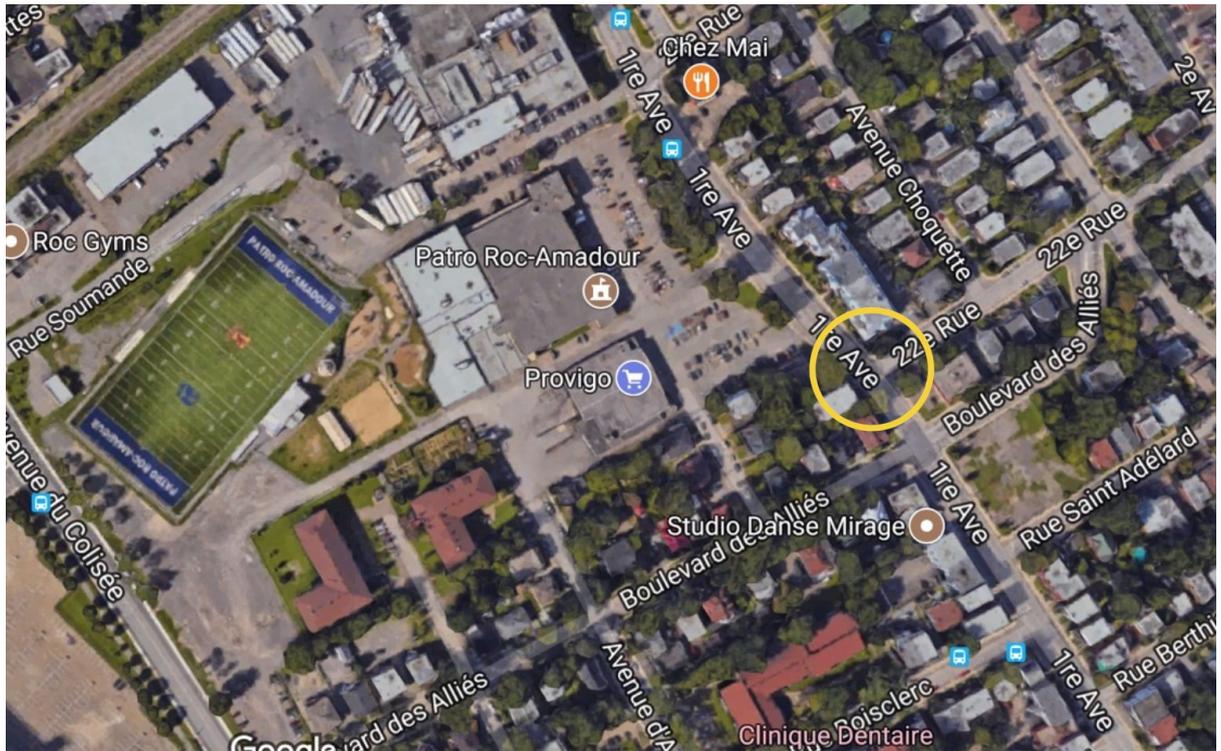
CONSIDÉRANT que l'intersection la plus près ayant un feu piétonnier est situé à environ 50 mètres, soit à l'intersection du boulevard des Alliés et de la 1^{re} Avenue.

CONSIDÉRANT que la voie de circulation de la 1^{re} Avenue passe d'une voie à deux voies vis-à-vis l'intersection de la 22^e Rue.

SUR PROPOSITION DE M. Vincent Beaudette DÛMENT APPUYÉ PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *DEMANDE à ce que la Ville de Québec étudie la faisabilité d'implanter un passage piétonnier combiné à un feu de circulation avec bouton d'appel à l'intersection 1^{re} Avenue/22^e Rue, synchronisé avec celui de l'intersection 1^{re} Avenue/boulevard des Alliés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION 17-10-53****REQUALIFICATION DE LA CHAUSSÉE DÉSIGNÉE DE LA 22e RUE ET DU BOULEVARD DES ALLIÉS EN BANDE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes formulées par les résidents de la 22e Rue pour la transformation de la partie chaussée désignée de la voie cyclable de la 22e Rue et du boulevard des Alliés en bande cyclable et ce, même si des stationnements sur rue doivent être retirés à cette fin.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a toujours pas de lien cyclable est-ouest dans le quartier Lairet.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un chaînon manquant entre le nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec, où une piste cyclable doit être aménagée, et la piste cyclable de l'avenue du Colisée.

CONSIDÉRANT l'importance d'aménager un lien cyclable sécuritaire entre le Corridor des Cheminots, dans Maizerets, et le secteur du Centre Vidéotron pour faciliter l'accès, entre autres, au futur marché public et à la place Jean-Béliveau.

RAPPELANT que la voie cyclable de la 22e Rue/des Alliés est composée d'une bande cyclable du boulevard Henri-Bourassa à la 8e Avenue, d'une chaussée désignée de la 8e Avenue à l'avenue du Colisée

RAPPELANT que la section en chaussée désignée ne répond pas aux besoins des cyclistes en raison du débit automobile sur la 22e Rue.

RAPPELANT à cet effet que, dans le cadre de la consultation sur la Vision des déplacements à vélo, le Comité sur les déplacements actifs et sécuritaires (CDAS) du quartier de Lairet, soulignait qu'une chaussée désignée n'est pas du tout appropriée pour la 22e Rue et demandait l'aménagement d'une véritable piste cyclable pour favoriser le cheminement sécuritaire des enfants vers l'école St-Paul-Apôtre.

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE la Ville de Québec à transformer la chaussée désignée de la 22e Rue et du boulevard des Alliés en bande cyclable (carte ci-dessous).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

